

Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté

Maison régionale de l'innovation
64 A rue de Sully
21071 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté

Maison régionale de l'innovation
64 A rue de Sully
21071 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation de Coopération Scientifique
Bourgogne Franche-Comté

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du président et du trésorier relatives aux comptes annuels

Il appartient au Trésorier, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux fondations partenariales, et au Président, en relation avec le Trésorier, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, et au trésorier de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

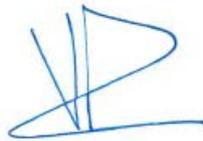
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés



Pierre-François ALLIOUX

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	271 459	221 786	49 673	0,57	75 967	0,72
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 502 757	1 155 209	347 548	3,99	492 396	4,66
Autres immobilisations corporelles	202 910	169 421	33 489	0,38	45 501	0,43
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	3 004 493	354 915	2 649 578	30,39	3 004 493	28,46
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	400		400	0,00	400	0,00
TOTAL (I)	4 982 019	1 901 331	3 080 688	35,33	3 618 757	34,27
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					41 095	0,39
Créances usagers et comptes rattachés	82 500		82 500	0,95	29 093	0,28
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 000		1 000	0,01	23 436	0,22
. Personnel	49		49	0,00	49	0,00
. Organismes sociaux	139		139	0,00	554	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 620		6 620	0,08		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 073 919	400 000	673 919	7,73	951 889	9,02
Valeurs mobilières de placement	46		46	0,00	46	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 398 756		4 398 756	50,45	5 206 672	49,31
Charges constatées d'avance	475 472		475 472	5,45	686 983	6,51
TOTAL (II)	6 038 501	400 000	5 638 501	64,67	6 939 816	65,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	11 020 519	2 301 331	8 719 188	100,00	10 558 574	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 000 000	11,47	1 000 000	9,47
Ecart de réévaluation				
Réserves	616 752	7,07	546 832	5,18
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-281 701	-3,22	69 920	0,66
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports	1 020 000	11,70	1 530 000	14,49
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 767 846	31,74	2 600 855	24,63
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	5 122 897	58,75	5 747 607	54,44
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	2 809 465	32,22	4 046 471	38,32
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	2 809 465	32,22	4 046 471	38,32
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	177 621	2,04	122 944	1,16
Autres	125 621	1,44	263 393	2,49
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	483 583	5,55	378 159	3,58
TOTAL(IV)	786 826	9,02	764 496	7,24
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	8 719 188	100,00	10 558 574	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	167 717		167 717	100,00	124 957	100,00	42 760	34,22	
Montants nets produits d'expl.	167 717		167 717	100,00	124 957	100,00	42 760	34,22	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 736 636	N/S	2 932 232	N/S	-1 195 596	-40,76	
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			1 341 972	800,14	682 226	545,97	659 746	96,70	
Autres produits			510 007	304,09	510 105	408,22	-98	-0,01	
Reprise sur provisions, dépréciations					58 667	46,95	-58 667	-100,00	
Transfert de charges			1 686	1,01	9 450	7,56	-7 764	-82,15	
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 590 302	N/S	4 192 679	N/S	-602 377	-14,36	
Total des produits d'exploitation (I)			3 758 018	N/S	4 317 636	N/S	-559 618	-12,95	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)			61 457	36,64	79 533	63,65	-18 076	-22,72	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			42 716	25,47	65 533	52,44	-22 817	-34,81	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change					3	0,00	-3	-100,00	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			42 716	25,47	65 536	52,45	-22 820	-34,81	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			16 635	9,92	23 412	18,74	-6 777	-28,94	
Sur opérations en capital			105 165	62,70	1 141 150	913,23	-1 035 985	-90,77	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			121 799	72,62	1 164 562	931,97	-1 042 763	-89,53	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 983 991	N/S	5 627 267	N/S	-1 643 276	-29,19	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-281 701	-167,95			-281 701	N/S	
TOTAL GENERAL			4 265 692	N/S	5 627 267	N/S	-1 361 575	-24,19	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			158 427	94,46	296 148	237,00	-137 721	-46,49	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			294 303	175,48	181 989	145,64	112 314	61,71	
Services extérieurs			128 131	76,40	148 450	118,80	-20 319	-13,68	
Autres services extérieurs			420 097	250,48	480 026	384,15	-59 929	-12,47	
Impôts, taxes et versements assimilés			51 993	31,00	59 319	47,47	-7 326	-12,34	
Salaires et traitements			614 765	366,55	745 838	596,88	-131 073	-17,56	
Charges sociales			261 031	155,64	295 688	236,63	-34 657	-11,71	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association			1 540 980	918,80	1 359 416	N/S	181 564	13,36	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	325 305	193,96	309 510	247,69	15 795	5,10
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	41 029	24,46	484 875	388,03	-443 846	-91,53
Autres charges	31	0,02	124	0,10	-93	-74,99
Total des charges d'exploitation (I)	3 836 092	N/S	4 361 383	N/S	-525 291	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)	61 457	36,64	79 533	63,65	-18 076	-22,72
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			105	0,08	-105	-100,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)			105	0,08	-105	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	10 000	5,96	1 106 483	885,49	-1 096 483	-99,09
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	354 915	211,62			354 915	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	364 915	217,58	1 106 483	885,49	-741 568	-67,01
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	3 228	1,92	9 844	7,88	-6 616	-67,20
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 265 692	N/S	5 557 347	N/S	-1 291 655	-23,23
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			69 920	55,96	-69 920	-100,00
TOTAL GENERAL	4 265 692	N/S	5 627 267	N/S	-1 361 575	-24,19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

La Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté est un pôle de recherche et d'enseignement supérieur constitué sous la forme d'une fondation de coopération scientifique au sens de l'article L 344-1 du code de la recherche. Elle a été créée par le décret du 15 décembre 2010 portant approbation des statuts.

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 719 188 Euros.

Le résultat net comptable est une perte de 281 701 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le président.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les dotations consommables sont reprises et virées au compte de résultat selon le rythme suivant :

- Conformément aux statuts, les dotations des membres fondateurs et des membres associés sont reprises pour 1/10ème par an car elles sont destinées à soutenir les projets d'investissements d'avenir sur 10 ans.
- Les dotations de type dons / mécénats d'entreprises sont reprises en fonction des durées prévues dans les conventions respectives (1/5ème par an pour les conventions déjà signées).

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 982 019 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	224 444	47 015		271 459
Immobilisations corporelles	4 616 113	95 136	1 088	4 710 160
Immobilisations financières	400			400
TOTAL	4 840 957	142 151	1 088	4 982 019

Amortissements et provisions d'actif = 1 901 331 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	148 477	73 310		221 786
Immobilisations corporelles	1 073 723	606 910	1 088	1 679 545
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 222 199	680 220	1 088	1 901 331

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels progiciels	271 459	221 786	49 673	de 1 à 5 ans
Instal.spécialise/sol d'autrui	33 266	24 054	9 212	de 6 à 9 ans
Mater.outil.medical	1 469 491	1 118 939	350 551	5 ans
Installations et agencements	14 264	10 408	3 856	de 3 à 9 ans
Mat.bureau & informa	178 325	150 499	27 827	3 ans
Mobilier	10 321	8 515	1 807	de 5 à 6 ans
Matériel med en cours imappi	3 004 493	0	3 004 493	Non amortiss.
Dépôts et cautionnements	400	0	400	Non amortiss
TOTAL	4 982 019	1 534 201	3 447 819	

Le montant du matériel médical en cours IMAPPI représente les sommes versées sur le prototype d'appareil d'imagerie médicale dans le cadre de l'investissement d'avenir Equipex-IMAPPI.

Sur l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée sur ce matériel pour 355 K€ ; c'est-à-dire à hauteur de la perte latente liée à la TVA non récupérable et non financée sur le projet IMAPPI.

Etat des créances = 2 092 004 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	1 639 699	1 639 699	
TOTAL	1 639 699	1 639 699	

Les créances se composent essentiellement des subventions ANR (663 K€), des dotations des membres fondateurs (320 K€) et des entreprises partenaires (80 K€).

Charges constatées d'avance = 475 472 E

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires (31k€) et de conventions de reversement pour des salaires (444k€) dont la répercussion sur le résultat est reportée à l'exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Provisions pour dépréciation = 400 000 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	400 000				400 000
Comptes financiers					
TOTAL	400 000				400 000

La dépréciation à l'ouverture est relative à un risque de non-paiement de dotation pour le membre fondateur AGROSUP (80K€), CHU DIJON (100k€), CHU BESANCON (100k€), l'entreprise partenaire DIJON CEREALES (80K€) et le membre fondateur UTBM (40k€). Aucun nouvel élément n'est à signaler sur l'exercice.

Produits à recevoir par postes du bilan = 139 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	139
Disponibilités	
TOTAL	139

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 764 496 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	177 621	177 621		
Dettes fiscales & sociales	125 621	125 621		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	483 583	483 583		
TOTAL	786 826	786 826		

Charges à payer par postes du bilan = 193 220 E

Charges à payer	Montant
Emprunt. & dettes établ. de crédit	
Emprunt & dettes financières div.	
Fournisseurs	103 471
Dettes fiscales & sociales	89 748
Autres dettes	
TOTAL	193 220

Produits constatés d'avance = 483 583 E

Les produits constatés d'avance sont composés :

- à hauteur de 182 K€ de la quote part de la subvention ANR TALENT CAMPUS qui est répartie au prorata temporis sur la durée totale du projet, soit jusqu'au 31/12/2020.
- à hauteur de 260 K€ de la quote part de la subvention ANR EIPHI qui est répartie au prorata temporis sur la durée totale du projet, soit jusqu'au 31/12/2019.
- à hauteur de 31 K€ de la quote part de la subvention ANR OSCILLATOR IMP qui est répartie au prorata temporis sur la durée totale du projet, soit jusqu'au 31/12/2022.
- à hauteur de 10 K€ de la quote part de la subvention AG2R TALENT CAMPUS qui est répartie au prorata temporis sur la durée totale de la convention, soit jusqu'au 12/03/2019.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF*****Subventions d'investissement = 2 767 846 E***

Les subventions d'investissement sont composées de :

- La dotation reçue de l'ANR pour le financement de l'investissement EQUIPEX – IMAPPI pour 3 841 829 € à la date de clôture dont 36 736 € ont fait l'objet d'une convention de reversement annuelle au CGFL. La quote-part virée au résultat représente 1 450 146 € à la date de clôture.
- Une aide versée de l'INSERM pour le financement d'un équipement sur le projet LABEX – LIPSTIC pour 258 336 € dont la quote-part virée au résultat représente 191 065 € à la date de clôture.
- La dotation reçue de l'ANR pour le financement de l'investissement EQUIPEX – OSCILLATOR IMP pour 308 892 € à la date de clôture dont l'activation n'a pas encore été effectué.

Fonds dédiés = 2 809 465 E

Le détail de cette somme est présenté, ci-après, dans la partie « subventions de fonctionnement et engagements à réaliser ».

Les fonds dédiés représentent, pour l'exercice 2018, les ressources affectées aux projets d'investissement d'avenir non consommées.

Les sommes inscrites seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- INFORMATIONS RELATIVES AUX DOTATIONS :

Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotations	Solde début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde fin exercice
DOTATION CONSOMPTIBLE	1 530 000	0	510 000	1 020 000
DOTATION NON CONSOMPTIBLE	1 000 000	0	0	1 000 000
TOTAL	2 530 000	0	510 000	2 020 000

- POLITIQUE D'ABONDEMENT DES DOTATIONS :

La fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche Comté a considéré que la dotation consommable des membres fondateurs était destinée à soutenir les projets d'investissement d'avenir sur 10 ans.

Pour cela, la dotation globale consommable est reprise et virée au compte de résultat pour 1/10^{ème} par an à compter de la clôture de l'exercice précédent.

Détail des fonds associatifs

Partenaires	Engagement global (OB)	Versement reçu sur 2018	Part affectée sur 2018
Dotation Fondateurs			
Université Bourgogne	500 000	0	50 000
Université Franche-Comté	500 000	0	50 000
CHU DIJON	500 000	0	50 000
CHU BESANCON	500 000	0	50 000
Ecole Nationale Supérieur des Métiers de la Mécanique	200 000	0	20 000
AgroSup Dijon	200 000	0	20 000
Centre Georges François Leclerc	200 000	0	20 000
Etablissement Français du Sang	200 000	0	20 000
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	200 000	0	20 000
TOTAL FONDATEURS	3 000 000	0	300 000
ETAT	2 000 000	0	200 000
DOTATION NON CONSOMPTIBLE	(1 000 000)		(100 000)
TOTAL FONDATEURS + ETAT	4 000 000	0	400 000

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Dotation Membres associés**

Conseil Régional Bourgogne	300 000	0	30 000
Conseil Régional Franche-Comté	300 000	0	30 000
Ville de Besancon	200 000	0	20 000
Pays de Montbéliard	50 000	0	5 000
Grand Dijon (1)	200 000	0	25 000
TOTAL	1 050 000	0	110 000

(1) La signature de la convention du Grand Dijon n'ayant eu lieu qu'en 2013, la dotation sera reprise en 8 ans, durée moyenne restante des Projets d'Investissements d'Avenir.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 42 716 € sur l'exercice 2018. Conformément aux statuts de la fondation, ils représentent les intérêts générés par les placements des sommes reçues des fondateurs, des partenaires, des mécènes et de l'ANR.

Subventions de fonctionnement et engagements à réaliser

PROJETS	Subventions de fonctionnement affectées 2018 (A)	Dépenses 2018 (B)	Engagements 2018 restants à réaliser (A-B)	Engagements antérieurs restants à réaliser (C)	Fonds virés à la FCS sur décision du CA(D)	Fonds dédiés au 31/12/2018 (A-B+C-D)
IMAPPI	158 034	117 005	41 029	1 557 069		1 598 098
LIPSTIC	765 957	946 172	- 180 215	126 773		- 53 442
ACTION	260 386	1 050 186	- 789 800	1 353 093		563 293
TALENT CAMPUS	455 914	743 627	- 287 713	865 826		578 113
OSCILLATOR IMP	39 070	106 852	- 67 782	137 743		69 961
TOTAL	1 679 361	2 963 842	- 1 284 481	4 040 504		2 756 023
AG2R TC	50 000	66 464	- 16 464	5 967		- 10 497
TOTAL	1 729 361	3 030 306	- 1 300 945	4 046 471		2 745 526

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	12 086
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	12 086

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	14
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	16

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 139 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org.soc.autr.prod.a recevoir - ijss(438700)	139
TOTAL	139

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir (518700)	76 737
TOTAL	76 737

Charges constatées d'avance = 475 472 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	475 472
TOTAL	475 472

Charges à payer = 193 220 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues (408100)	103 471
TOTAL	103 471

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provision congés payés (428230)	52 365
Charges sur provision congés payés (438200)	27 901
Etat - charges à payer (448600)	9 482
TOTAL	89 748

Produits constatés d'avance = 483 583 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	483 583
TOTAL	483 583

Annexes aux comptes annuels (suite)

ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagements reçus

Convention attributive d'aide n° ANR-10EQPX-05-01 : dans le cadre de l'action EquipEx IMAPPI, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 7 292 K€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement est de 1 152 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11IDFI-0035 : dans le cadre de l'action Idefi TALENT CAMPUS, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 5 300 K€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement est de 730 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11EQPX-0033: dans le cadre de l'action EquipEx OSCILLATOR IMP, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 4 200 K€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement est de 126 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11-LABX-0021-01 : dans le cadre de l'action Labex LIPSTIC, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 6 000 K€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement est de 1 149 K€.

Convention attributive d'aide n° ANR-11-LABX-0001-01 : dans le cadre de l'action Labex ACTION, l'Agence Nationale de la Recherche s'est engagée à verser à la FCS une aide globale estimée à 8 000 K€. Au 31 décembre 2018, la FCS BFC a reçu une somme globale de 6 478 218 euros. Suite à la signature d'un avenant entre la FCS BFC et l'UBFC dans le cadre du projet EUR EIPHI venant se substituer au projet ACTION, la FCS BFC ne sera plus destinataire des fonds de l'ANR quant au solde de versement à recevoir. En sa qualité de porteur de projet, UBFC est l'établissement destinataire de l'ensemble des fonds restant à recevoir du projet EUR EIPHI.

Engagements donnés

Convention de reversement de l'aide attribuée par l'ANR (ANR-10-EQPX-05-01) dans le cadre du projet Equipex IMAPPI. En 2013, une convention a été signée entre la FCS et l'établissement partenaire CGFL afin de définir les conditions de reversement d'une partie de l'aide attribuée par l'ANR. La FCS s'est engagée à reverser au CGFL une somme de 777 K€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement est de 113 K€.

Convention de financement des Fédérations hospitalo-universitaires de Bourgogne Franche Comte. En 2014, une convention a été signée entre la FCS et les 2 CHU (de Dijon et de Besançon) afin de définir les conditions de versement de la dotation qui permettra l'embauche de personnels en charge du développement du projet et de la recherche de financements extérieurs. La FCS s'est engagée à verser à chacun des deux CHU une somme de 175 k€ soit un total de 350 k€. Au 31 décembre 2018, le solde de cet engagement est à néant.

Passifs éventuels

Les projets Labex LIPSTIC et Idefi TALENT CAMPUS comptent dans leurs effectifs plusieurs salariés embauchés en contrat à durée indéterminée. Compte tenu de la date de fin théorique de ces projets respectivement au 31/12/2019 et 31/12/2020, le versement des indemnités de licenciements constitue un passif éventuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Descriptif :
Les PIA Talent Campus et Lipstic sont depuis le 29/12/2017 sous la coordination de la COMUE UBFC. Ces projets envisagent une continuité sous différentes formes non certaines à ce jour. Leurs conventions attributives d'aide initiale définissent la fin de ces projets au 31/12/2019 pour LIPSTIC et 31/12/2020 pour TALENT CAMPUS. Les conséquences d'une clôture à ces échéances porte sur la rupture potentielle des CDI que la FCS BFC porte pour chacun de ces projets à savoir à ce jour 6 CDI pour le projet Talent Campus et 3 CDI pour le projet Lipstic.

Annexes aux comptes annuels (suite)

- Estimation des effets financiers :
L'indemnité de licenciement qui serait due à l'ensemble des 9 CDI évoqués ci-dessus s'élève à 12 K€ à la date du 31/12/2019 et 40 K€ à la date du 31/12/2020. Ces indemnités ne seraient pas soumises à cotisations sociales.
- Remboursement éventuel :
Les indemnités de licenciement ne sont pas éligibles au budget ANR. Aucun remboursement ne saurait être envisagé.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant